



Mairie de Saint-Hilaire le Grand
Rue de Reims
51600 SAINT-HILAIRE LE GRAND
Tel : 03.26.70.00.26
Mail : mairie-sthilairelegd@orange.fr
Site : www.saint-hilaire51.weebly.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent
- Subventions communales
- Points divers
- Questions diverses

En présence de :

Mme Antonia PAQUOLA, Maire, Mmes Odile GILLET, Caroline METZGER, Lydie THIÉBAULT, MM. Gilles BEAULANDE, Sébastien DELANERY, Jean-Michel GILLET, François LEBÈGUE, Jean-François PIET.

Absent : M. Pascal APPERT ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel GILLET

Mme Le Maire déclare la séance ouverte à 20h30

● APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Mme Antonia PAQUOLA demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil municipal ?

Personne ne prenant la parole, l'assemblée approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent à l'unanimité.

● SUBVENTIONS COMMUNALES

M. Gilles BEAULANDE demande quel est l'objectif ? Est-ce que le même mode d'attribution est conservé ?

Mme le Maire répond que l'attribution est faite par association depuis longtemps mais qu'il est possible de changer si c'est souhaité par l'un des membres, sinon, on continue de la même façon. Personne ne souhaite changer, Mme le Maire présente donc les demandes de subventions des associations pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal délibère afin de déterminer un montant pour les associations auxquelles une subvention est accordée.

L'association Ermitage russe et l'ASCERF n'ont pas fait de demande cette année, cependant, l'ermitage et l'église russe faisant partie du patrimoine de la commune, Mme le Maire propose de provisionner la même somme qu'en 2023 dans l'attente de leur demande. Après en avoir délibéré, le conseil décide de provisionner la même somme qu'en 2023.

M. Jean-Michel GILLET propose de revenir sur le minimum à donner mais sur le même mode de calcul. La somme minimum est fixée à 50€.

M. Sébastien DELANERY fait remarquer que seule la coopérative scolaire reste à 10€ par élève. Mme le Maire répond que les autres communes versent cette somme d'un accord commun. Pour tout changement cela doit être concerté en réunion des comptes de l'école avec les maires du regroupement scolaire.

Les sommes suivantes sont soumises à l'assemblée :

ASSOCIATION CHORALE LA SOPPIA	50.00 €
MAISON POUR TOUS SUIPPES	150.00 €
ASMAC - NAVARIN	50.00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE ST HILAIRE LE GRAND	200.00 €
JAZZ AMBIANCE	500.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	360.00 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE ST HILAIRE LE GRAND	950.00 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES MOURMELON	350.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ST HILAIRE LE GRAND	700.00 €
RESIDENCE 4 SAISONS SUIPPES	50.00 €
FETE SAMEDI	150.00 €
FETE DIMANCHE	150.00 €
MI-GYM	50.00 €
ASSOCIATION ST HILAIRE EN FETE	600.00 €
ERMITAGE RUSSE	175.00 €
ASCERF	175.00 €
ADMR	150.00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS SUIPPES	50.00 €
TR'HILAIRE51	200.00 €
TOTAL	5 060 .00 €

Après en avoir délibéré, Madame le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 10 – CONTRE : 0 - ABSENCE : 0

● POINTS DIVERS

Mme le Maire donne quelques dates à retenir :

- Commission urbanisme le 18/03/24 à 18h
- Commission budget le 25/03/24 à 18h
- Nettoyage de l'église le 23/03/24 à 9h
- Chasse aux œufs le 31/03/24 à 9h30

Mme le Maire demande si le tour du village a été fait pour faire le point sur l'éclairage public ? Cela a été fait en partie.

Mme le Maire demande à M. Gilles BEAULANDE s'il a pu faire un état des lieux de la toiture par drone. M. Gilles BEAULANDE répond qu'il n'a pas pu le faire en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Mme le Maire indique à l'assemblée que le service déchets de la Communauté de Communes a proposé la mise en place de composteur partagés dans les communes. Il s'agit de composteurs grutables, ils seraient vidés par un prestataire. Mme Lydie THIEBAULT propose d'en dédier un pour les déchets alimentaires du périscolaire. Mme Caroline METZGER répond qu'un essai sur 6 mois peut être fait, s'il n'est pas utilisé, il sera supprimé.

MM. Jean-Michel GILLET, Gilles BEAULANDE et Sébastien DELANERY répondent que ce serait mieux qu'il soit réservé uniquement au périscolaire.

Mme le Maire présente une application dédiée aux communes, application découverte au salon des maires en novembre 2023 et propose de s'abonner pour informer la population en temps réel. Mme Caroline METZGER dit que l'avenir c'est de dématérialiser et que c'est bien de mettre un pied dedans parce que tout évolue dans ce sens.

Mme Odile GILLET dit qu'il ne faut pas oublier nos aînés. Mme Lydie THIEBAULT répond qu'il est toujours possible d'informer les anciens par papier.

Mme le Maire propose un tour de table. Les membres du Conseil sont d'accord pour doter la commune de l'application Illiwap.

M. François LEBEGUE demande si nous avons un retour sur les éventuelles économies d'énergie sur l'éclairage public. Mme le Maire répond que nous sommes toujours dans l'attente des identifiants de connexion au service mesures d'Enedis.

M. Jean-Michel GILLET rappelle que les pneus déposés derrière la déchèterie sont toujours présents. Mme le Maire répond que le dépôt a été signalé au service déchets de la comcom mais qu'ils n'ont pour l'instant pas de filière pour les recycler.

Mme le Maire demande avis sur la possibilité de fournir aux habitants des pièges pour les frelons asiatiques. Les pompiers présents répondent que beaucoup de sociétés proposent ce genre de piège et que ce n'est pas forcément nécessaire d'en acheter.

Mme le Maire indique que les travaux d'accessibilité de l'église doivent commencer au mois d'avril.

M. Gilles BEAULANDE demande si les dossiers des 2 terrains bloquant les travaux de la rue du chef des bois ont évolué ? Mme le Maire répond que non, l'un est en cours chez un juge des tutelles et le second chez un notaire.

M. Gilles BEAULANDE rappelle le problème de CC1 qui se délitent en haut de la rue Canart.
Mme le Maire se charge d'appeler les services voiries de la comcom.

M. Jean-Michel GILLET demande si les radars sont livrés ? Mme le Maire répond que cela ne devrait plus tarder.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions, personne ne prenant la parole, la séance est levée.

Fin du conseil municipal à 22h58

Prochain conseil municipal le 8 avril 2024 à 20h00